



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 02 07

OBJET :

Convention de cession d'étude avec la société Alandia pour le site Lafarge

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Fabienne Irlès, Malika Vannucci, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etait excusée : Karen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la société ALANDIA, dans le cadre de son étude pour le projet d'acquisition du site Lafarge, avait commandé auprès du prestataire ECO-MED un pré-diagnostic écologique référencé 2411-RP4773-PRD-IMMO-BC-ENV-CONTES06-V2 et établi le 13 novembre 2024, suite à trois interventions sur le terrain, en mai, août et octobre 2024. Ce pré diagnostic ayant été complété par une nouvelle intervention en janvier 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil de passer une convention avec ALANDIA concernant la cession de cette étude dans sa version finale à la commune de Contes au prix de 22.956,00 €, sa réalisation complétée ne nécessitant qu'une visite du site en mars 2025.

Il donne lecture du projet de convention. Cette dernière prendra effet à sa date de signature et le paiement interviendra en une fois à la signature du contrat de cession. Monsieur le Maire propose également au conseil de l'autoriser à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide de passer convention avec la société ALANDIA concernant la cession à la commune de Contes au prix de 22.956,00 €, de l'étude portant sur le pré diagnostic écologique du site Lafarge dans sa version finale.

Le projet de convention est joint à la présente décision.

Autorise le maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

Pour : 28

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250226-20250207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025
Publication : 27/02/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE